



LA FORÊT AU FIL DES SAISONS...

Quoi de mieux qu'une balade en forêt durant le printemps pour recharger les batteries ? Les forêts sont des lieux de détente et de loisirs, appréciés des riverains et des touristes pour randonner, faire du sport, bouquiner... bref, se ressourcer ! En France, la forêt accueille près de 700 millions de visites par an.

En Pays de la Loire, l'ONF gère près de 40 000 hectares de forêt.

Forêts intérieures comme forêts littorales, les forestiers profitent de cette saison pour vous informer des principales règles à respecter afin de profiter au mieux de votre balade, en toute sécurité, tout en contribuant à préserver les forêts et la faune qu'elles abritent...

Au programme de ce dossier de presse :

- Gardons nos chiens en laisse
- Tiques en forêt
- Sentiers balisés en forêt
- Prévention incendie

Les points d'information touristique de votre territoire peuvent vous accompagner dans vos envies et ainsi découvrir le patrimoine forestier qui se trouve à proximité de chez vous. Alors n'hésitez pas à les contacter avant tout départ...



DEMAIN PREND RACINE
... AUJOURD'HUI ...

LE LAPIN DE GARENNE : L'ARCHITECTE DES DUNES

Le lapin de garenne a un rôle primordial dans le fonctionnement de l'écosystème dunaire.

Les gestionnaires et les scientifiques le considèrent comme une espèce architecte, c'est-à-dire que sa présence est particulièrement bénéfique voire indispensable au bon fonctionnement de l'écosystème auquel elle appartient.

Ce petit mammifère est en capacité d'impacter positivement la dune par son action ; sa présence est donc un facteur essentiel du bon état de conservation des massifs dunaires et des espèces qui y vivent, animales et végétales.

La présence du lapin a un impact important sur les paysages dunaires car en broutant il ralentit l'enrichissement de la dune par les arbres et arbustes.

Aussi, ses terriers, une fois abandonnés, sont des refuges importants pour les oiseaux et les reptiles.



Les terriers des lapins de garenne sont victimes des assauts des chiens sans surveillance @ ONF

FORÊTS ET DUNES DOMANIALES : GARDONS NOS CHIENS SOUS CONTRÔLE !

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances. Des constats alarmants de destructions de terriers notamment sur le littoral vendéen invitent à nouveau l'ONF à rappeler quelques règles importantes et pourtant simples à appliquer. Le respect de ces dernières permet à tous de contribuer à la préservation des milieux fragiles que représentent les forêts et les dunes.



Le lézard ocellé, redécouvert en 2017 dans la région, est une proie facile pour les chiens non surveillés @ONF

LES CHIENS PEUVENT PERTURBER ET METTRE EN DANGER LES ESPÈCES SAUVAGES

A l'approche de la période sensible des naissances, de mi-avril à fin juin, l'ONF souhaite rappeler quelques règles à respecter dans les forêts et les dunes domaniales, à destination des propriétaires de chiens. En effet, l'instinct de l'animal peut porter atteinte à la biodiversité qui nous entoure. Ensemble, restons vigilants à la préservation des espèces (mammifères, oiseaux, reptiles, etc.) :

- Gardons nos animaux de compagnie à proximité (moins de 100 m) de nous et sous notre contrôle direct. Leur instinct animal peut les encourager à attaquer les animaux sauvages ;
- Du 15 avril au 30 juin, pendant la saison des naissances durant laquelle les animaux sont les plus vulnérables, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse en dehors des allées forestières, en dehors des sentiers et sur les dunes. **Au printemps, la divagation constitue une infraction spécifique prévue par un arrêté du 16 mars 1955, aujourd'hui toujours en vigueur, qui peut donner lieu à verbalisation.**



Les nouveaux-nés sont vulnérables face aux chiens sans surveillance @ONF

L'ONF, UN DEVOIR DE SENSIBILISATION

Au quotidien, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts publiques. Leur gestion durable permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver la biodiversité et accueillir le public. **Pour concilier accueil du public et préservation de l'environnement**, l'ONF met en place régulièrement des panneaux d'information et mène des campagnes de sensibilisation (Déchets en forêt, Tiques, Chiens en laisse, etc.).

j'aime la forêt

Office National des Forêts



ensemble,
protégeons-la !

**GARDONS
NOS ANIMAUX
SOUS CONTRÔLE**

Les animaux de compagnie peuvent perturber la faune sauvage, notamment pendant la période de reproduction et la saison des naissances. Quelques règles simples peuvent contribuer à préserver ces milieux fragiles :

🌿 Gardons nos animaux à moins de 100 mètres de nous et **sous notre contrôle direct**.

🌿 Du 15 avril au 30 juin, pendant la **saison des naissances**, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse.

EN CAS D'URGENCE

- 15 > SAMU
- 17 > Police secours
- 18 > Pompiers
- 112 > Secours européens
- 114 > Par sms / Malentendants

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT, N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

RETROUVEZ **SUPER PROMENEUR** SUR WWW.ONF.FR /   





ATTENTIFS ENSEMBLE...

Afin de **délivrer une information de prévention sanitaire sur les piqûres de tiques, leurs conséquences et les moyens de s'en protéger, et de recueillir des données d'exposition aux piqûres de tiques** (type d'environnement, période de l'année, activité à risque), le Ministère des Solidarités et de la Santé, l'Institut National de la Recherche Agronomique et leurs partenaires, ont lancé l'application « Signalement TIQUE ».

Cette **application**, qui s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre la borréliose de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques et dans la poursuite des actions engagées depuis 2012, vise à renforcer la prévention et l'information des citoyens sur les maladies transmises par les tiques. Elle fait l'objet d'actualisation régulière au fil des nouvelles connaissances développées sur le sujet. Pensez à faire les mises à jour régulières pour bénéficier des dernières modifications.

Disponible gratuitement sur smartphone et sur http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

TIQUES : RESTONS VIGILANTS !

Dès lors que les beaux jours arrivent, les tiques deviennent particulièrement nombreuses et actives en milieux naturels, notamment en forêt. Or, une simple piqûre peut vous transmettre la maladie de Lyme... Prévention, symptômes, traitement, en partenariat avec le Ministère de la Santé publique, l'ONF des Pays de la Loire vous en dit plus !

L'ONF, UN DEVOIR DE SENSIBILISATION

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, se transmet par piqûre de tique lorsque celle-ci est infectée par une bactérie : la « borrelia burgdorferi ». Toutes les tiques n'en sont pas infectées, mais 10 à 20 % d'entre elles peuvent tout de même vous transmettre la maladie. En 2015, le réseau Sentinelles estimait à près de 33000 nouveaux cas de maladie de Lyme en France Métropolitaine.

LES GESTES PREVENTIFS

Avant de vous rendre en forêt, pensez à vous couvrir les bras et les jambes avec des vêtements longs et des extrémités fermées pour empêcher les tiques de passer sous le tissu. Se protéger la tête est également important car la détection des tiques sur le cuir chevelu s'avère compliquée. Une fois votre "sortie nature" effectuée, inspectez minutieusement votre corps, notamment les aisselles, les plis de peau, le cuir chevelu, le derrière des oreilles et le cou. Si vous repérez une tique, retirez-la rapidement avec un tire-tique ou une pince à épiler, détruisez-la et désinfectez la piqûre. **Il faudra surveiller la zone pendant six semaines.**

SYMPTÔMES DE LA MALADIE DE LYME

Il arrive que la maladie de Lyme ne provoque pas de symptôme, ou que ces symptômes ne soient pas suffisamment significatifs pour repérer l'infection. Cependant, dans la plupart des cas, la maladie se décline en trois phases successives. Dans les six semaines suivant l'infection, un érythème migrant va apparaître chez 85 % de personnes atteintes. Il s'agit d'une plaque rouge et ronde s'étendant en cercle à partir de la piqûre. **Si vous la décelez, il est temps d'aller consulter votre médecin.** Si la maladie n'a pas encore été diagnostiquée à ce stade, d'autres symptômes peuvent apparaître dans les semaines et mois qui suivent l'infection, tels que d'autres érythèmes migrants, des douleurs articulaires ou encore une paralysie partielle des membres. Enfin, si la maladie n'est toujours pas décelée, ou mal soignée, des atteintes diverses de type articulaire, neurologique, cardiaque, cutané ou musculaire, peuvent apparaître des mois, voire des années après l'infection.

QUELS TRAITEMENTS APPLIQUER ?

Décelée précocement, la maladie de Lyme peut être soignée efficacement avec un traitement antibiotique. En cas d'absence de soins, l'aggravation de la maladie n'est pas systématique, mais si celle-ci évolue bel et bien, elle devient alors plus difficile à traiter et peut éventuellement laisser des séquelles sur le long terme. A noter également que la maladie de Lyme n'est pas contagieuse mais que rien n'empêche une même personne de la contracter plusieurs fois au cours de sa vie.

PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

ET MALADIE DE LYME



Les piqûres de tiques peuvent provoquer des maladies sérieuses, telle que la maladie de Lyme

AVANT - PENDANT - APRÈS UNE ACTIVITÉ DANS LA NATURE



Je couvre mes bras
et mes jambes avec des
vêtements longs.



Je pense à prendre
un tire-tique
avec moi.



Je peux utiliser un
répulsif en respectant
le mode d'emploi.



Je reste sur
les chemins.



J'inspecte soigneusement
mon corps après une activité
dans la nature.

En cas de piqûre, je retire la tique à l'aide d'un tire-tique et j'en parle sans tarder à mon médecin.

CHARTRE DU PROMENEUR ONF « J'AIME LA FORÊT »

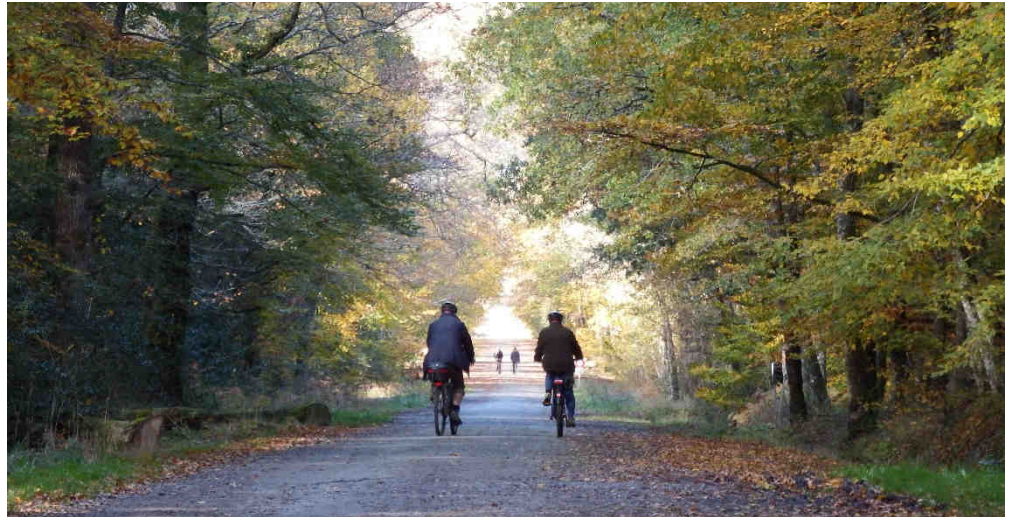
Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.

En dehors des chemins, les passages à pied, à cheval, à vélo ou à VTT détériorent cette végétation, entraînent le tassement des sols et accélèrent l'érosion. C'est aussi une cause de dérangement pour les animaux et de mise en danger en cas de travaux forestiers. Ainsi, ensemble, respectons ces règles simples :

- Restons sur **les sentiers autorisés et balisés** pour préserver notre sécurité et contribuer à protéger la forêt ;
- Respectons **la réglementation et les interdictions d'accès** à certains milieux fragiles et protégés (réserves biologiques, dunes, etc.) ;
- Respectons les besoins de chacun, adoptons le « **bien vivre ensemble** ».



EN FORÊT : MEFIEZ-VOUS, IL Y A « SENTIER » ET « SENTIER »...



En forêt, les sentiers sont nombreux mais seuls les sentiers balisés sont une invitation à la promenade en toute sécurité... Petit rappel des forestiers.

MEFIONS-NOUS : SENTIER NE VEUT PAS DIRE SENTIER...

Si vous êtes sur un itinéraire balisé et que vous voyez un arbre en travers, ne faites pas demi-tour ! En approchant vous verrez le contournement ! De loin les apparences sont trompeuses (tout comme les photos). **En forêt, il y a « sentier » et « sentier » :**

- des sentiers pédestres sont inscrits au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée). Ils sont balisés conformément à la charte de la Fédération de randonnée pédestre ;
- d'autres sentiers pédestres ne sont pas balisés et leur origine est liée aux passages répétés de piétons, ou aux travaux sylvicoles.

Seuls les premiers, inscrits au PDIPR, sont entretenus grâce au concours financier des partenaires de l'ONF. Ils sont balisés, fauchés et sécurisés. Mais ce n'est pas parce qu'ils sont entretenus que les usagers sont dispensés des équipements pour une promenade en forêt : chaussures montantes et fermées, chaussettes hautes par-dessus le bas de pantalon, vêtement couvrant et amples. La forêt est un milieu naturel, il ne faut pas l'oublier ! En dehors des sentiers officiels, la nature est naturellement plus brute et moins « entretenue »...

VTT et SENTIERS EQUESTRES

Les règles sont ici les mêmes que pour la randonnée pédestre. De nombreux sites internet proposent des circuits VTT non officiels en forêt. Méfiez-vous pour votre sécurité. Vous pouvez être verbalisé en VTT en cas de non-respect des itinérances en forêt.

j'aime la forêt



ensemble,
protégeons-la !

À PIED, À CHEVAL, À VÉLO OU À VTT
UNIQUEMENT SUR LES SENTIERS
AUTORISÉS ET BALISÉS



Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.

En dehors des chemins, les passages à pied, à cheval, à vélo ou à VTT détériorent cette végétation, entraînent le tassement des sols et accélèrent l'érosion. C'est aussi une cause de dérangement pour les animaux et de mise en danger en cas de travaux forestiers.

ZONES PROTÉGÉES, PARCELLES EN RENOUVELLEMENT, N'Y PÉNÉTRONS PAS, RESPECTONS LA SIGNALISATION !

RETROUVEZ SUPER PROMENEUR SUR WWW.ONF.FR /   

- Restons sur les sentiers autorisés et balisés pour préserver notre **sécurité** et contribuer à protéger la forêt.

- Respectons la réglementation et les interdictions d'accès à certains **milieus fragiles et protégés** (réserves biologiques, dunes, etc.).

- Respectons les besoins de chacun, adoptons le « **bien vivre ensemble** ».

EN CAS D'URGENCE

- 15 > SAMU
- 17 > Police secours
- 18 > Pompiers
- 112 > Secours européens
- 114 > Par sms / Malentendants



ILOTS D'AVENIR : REpondre aux enjeux de demain

« A cause de la forte vulnérabilité climatique des espèces et de l'importante surface forestière concernée, il faut trouver des espèces et des provenances plus résistantes »

Brigitte Musch

responsable du Conservatoire génétique des arbres forestiers (CGAF) à l'ONF

La sécheresse met à l'épreuve les forêts françaises. En créant des "îlots d'avenir" sur tout le territoire métropolitain, l'ONF cherche à connaître les essences qui demain sauront résister aux climats plus chauds et secs. En Pays de la Loire, 2 plantations expérimentales ont été réalisées en 2019, notamment en forêt de Perseigne.

Rattachés au projet de recherche RENEssences, ces derniers vont permettre de démultiplier les résultats des expérimentations et de tester, en conditions réelles de gestion forestière, de nouvelles essences et provenances d'arbres dans tout le pays afin de pouvoir sélectionner les plus adaptées et augmenter le panel d'espèces. Un autre objectif à plus long terme est de pouvoir utiliser ces îlots pour récolter des graines adaptées aux conditions françaises issues de ces nouvelles essences d'avenir.

La pépinière de Guéméné Penfao (44) est également un atout sur le territoire ligérien et joue ici un rôle essentiel dans ces expérimentations.

"Le cœur de notre métier, c'est de préparer la forêt aux contraintes du changement climatique et de l'aider à s'adapter"

Olivier Forestier

responsable de la pépinière ONF de Guéméné-Penfao (44)

FEUX DE FORÊT : LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER !

En Pays de la Loire, les fortes températures, alliées à la faible pluviométrie de ces dernières semaines, rendent la végétation forestière particulièrement sensible au risque incendie. C'est pourquoi l'ONF rappelle ici les comportements à éviter pour profiter pleinement des massifs tout en les préservant des feux de forêt.

ONF Charte du promeneur « J'aime la forêt » - Crédit photo / ONF



RISQUES RÉELS ET NÉGLIGENCES

Les feux de forêt sont souvent provoqués par des négligences. Dangereux pour les promeneurs et les riverains, le feu détruit aussi la forêt et les animaux. Si la végétation se réinstalle après un incendie, plusieurs décennies sont nécessaires pour que la biodiversité se rétablisse. Des feux trop rapprochés engendrent une dégradation irréversible du milieu. Le risque incendie est évalué chaque jour par Météo-France sur un site à l'attention des professionnels. Lors d'une sécheresse prolongée, une cellule de veille est mise en place à l'ONF*.



NE PAS JOUER AVEC LE FEU EN FORÊT OU A PROXIMITÉ DIRECTE

La première cause d'incendie est d'origine humaine. Pourtant des réflexes simples permettent d'éviter que la forêt ne s'embrase. En France, 5.000 départs de feu surviennent chaque année et l'homme en est à l'origine dans neuf cas sur dix. Alors, ensemble, respectons ces règles :

- ne pas fumer et jeter les mégots en forêt, et à proximité des massifs forestiers ;
- ne pas allumer de feux et barbecue ;
- à partir d'un certain niveau de risque, la préfecture peut interdire le brûlage des déchets vert à l'air libre. Le code forestier quant à lui « interdit de faire du feu à moins de 200 mètres d'une forêt » ;
- témoin d'un début d'incendie, donner l'alerte par le 112 ou le 18 en précisant le mieux possible la localisation.

*MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE VEILLE

Le risque incendie est évalué chaque jour par Météo-France sur un site à l'attention des professionnels.

Lors d'une sécheresse prolongée, une cellule de veille est mise en place à l'ONF. Elle permet au-delà d'un certain niveau de sécheresse de la végétation, de présence de vent (qui joue un rôle important dans la propagation du feu), d'évaluer un indice de risque au feu.

En cas de risques importants : des enquêtes de terrain sont lancées pour évaluer l'état de sécheresse de la végétation dans les différentes zones de la forêt.

Elles permettent d'évaluer les zones les plus à risques afin de prendre des mesures de sécurité concernant les activités forestières. Ces mesures peuvent aller de la limitation des travaux mécanisés jusqu'à 13h matin (période de la journée la moins sèche) à l'interdiction de toute pénétration d'engins mécanisés dans la forêt.

Si le risque est très élevé, des mesures auprès du public sont mises en place : tournée de surveillance et de sensibilisation au risque incendie les jours de grandes affluences, demande auprès de la préfecture de la fermeture de certaines zones à risque.

L'ONF S'ASSOCIE A LA CAMPAGNE « Feux de forêt - Les prévenir et s'en protéger »... A DIFFUSER SANS MODERATION


GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



Ni feu ni barbecue
aux abords des forêts



Pas de cigarette
en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture



Pas de travaux sources d'étincelles
les jours de risque d'incendie



Pas de combustible contre la maison
bois, fuel, butane...



Témoin d'un début d'incendie, je donne l'alerte
en localisant le feu avec précision

Je me confie dans ma maison
elle est mon meilleur abri



RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForêt



LA FORÊT AU FIL DES SAISONS

Pour en savoir plus, vous rendre en forêt et rencontrer les forestiers, vous pouvez contacter :



Corentin **LEVESQUE**

Responsable Unité territoriale **Loire-Atlantique / Maine-et-Loire**

Email : corentin.levesque@onf.fr Tél : 06 66 84 36 04



Hervé **DAVIAU**

Responsable Unité territoriale **Sarthe / Mayenne**

Email : herve.daviau@onf.fr Tél : 06 11 13 15 35



Christophe **ROLLIER**

Responsable Unité territoriale **Vendée**

Email : christophe.rollier@onf.fr Tél : 06.87.86.43.83